

Camping Municipal de BEAUNE

Conditions Générales de Vente

1- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tout achat de services proposés par le camping municipal de Beaune aux consommateurs et clients non professionnels (« les clients ou le client »). Elles sont communiquées à tout client avant la conclusion du contrat de fourniture des services et prévaudront sur toute autre version ou document contradictoire. Le client déclare avoir pris connaissance et accepté ces Conditions Générales de Vente avant la conclusion du contrat. La validation de la commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

Lors d'une vente en ligne, le client confirme son acceptation des CGV avant de procéder à la commande. Par ailleurs, le client reconnaît également avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation du site. Ces Conditions Générales de Vente, susceptibles d'être modifiées ultérieurement, demeurent accessibles à tout moment sur le site internet du camping. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du prestataire font foi des transactions conclues avec le client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, renforcée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles. Pour exercer ces droits, le client peut adresser sa demande à l'adresse suivante :

Camping Municipal de Beaune

10 rue Auguste DUBOIS, 21200 Beaune

Site web : <https://www.campinglescentvignes.fr>

Tél : 03 80 22 03 91

E-mail : campinglescentvignes@mairie-beaune.fr

2- CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation prend effet uniquement après l'approbation du Camping Municipal de Beaune, suivant le paiement d'un acompte. Toute commande effectuée sur le site internet constitue la conclusion d'un contrat à distance, impliquant nécessairement l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Pour la location d'un emplacement de camping, un acompte de 30 % du montant du séjour sera requis. Le solde du montant du séjour doit être réglé au plus tard le jour de l'arrivée.

Modes de paiement acceptés : carte bancaire, chèques vacances, ANCV Connect, virement, chèque bancaire (non accepté à moins de 30 jours de l'arrivée).

Les préférences des clients concernant les emplacements de camping seront prises en compte par la direction. Cependant, le Camping Municipal de Beaune ne peut garantir un emplacement précis. La direction fera son possible pour respecter la demande du client, mais se réserve le droit de modifier l'emplacement initial en fonction des impératifs d'organisation du terrain. Seul le lieu, les dates et le type d'emplacements sont assurés.

Le Camping Municipal de Beaune considère qu'une réservation de 3 emplacements ou plus et/ou de 12 personnes ou plus effectuée par une même personne physique, ou par des personnes physiques différentes se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes motifs, aux mêmes dates et sur un même camping, constitue un groupe.

Toute demande de réservation de groupe doit être soumise par courrier électronique à l'adresse campinglescentvignes@mairie-beaune.fr ou par téléphone au 03 80 22 03 91, en précisant qu'il s'agit d'une demande de réservation de groupe. Le Camping Municipal de Beaune se réserve le droit d'examiner la demande avant de l'accepter ou de la refuser.

3 - INFORMATIONS ET TARIFS

Les tarifs mentionnés sont valables jusqu'à la date de fermeture du camping pour l'année en cours. Les offres et promotions ne sont ni rétroactives ni cumulables entre elles. Des suppléments peuvent s'appliquer, et les tarifs établis lors de la réservation n'incluent pas les services payants tels que la laverie. Les tarifs sont exprimés toutes taxes comprises (TTC) avec un taux de TVA de 10% applicable au jour de leur détermination. En cas de modification ultérieure du taux de TVA entre la fixation des tarifs et la facturation du séjour, le prix TTC sera ajusté en conséquence, et cette adaptation sera acceptée sans réserve par le client. Pour les prestations annexes au séjour, le taux de TVA appliqué est de 20%.

Taxe de séjour :

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et dépend du classement en étoiles de chaque camping. Cette taxe est perçue au nom de la municipalité et doit être réglée au plus tard la veille du départ. Tout ajustement du nombre de personnes, que ce soit à la hausse ou à la baisse, entraînant une variation de la redevance, doit être signalé à l'arrivée pour le calcul précis de la taxe de séjour. En cas de déclaration inexacte de la part du client, le présent contrat sera résilié de plein droit, et les montants versés demeureront acquis au gestionnaire du camping. Il est donc essentiel d'informer avec précision le nombre de personnes concernées pour éviter tout désagrément lié à une sous-déclaration ou à une sur-déclaration.

4- SÉJOUR

Arrivée

En cas de retard, veuillez-nous en informer par écrit ou par téléphone. En l'absence de tout message du réservataire précisant un report de la date d'arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date initialement prévue par le contrat. Nous vous prions de vous référer aux horaires stipulés sur le site internet du camping ou de la mairie pour plus de précisions. Dans ce cas, seules les arrhes seront retenues, le paiement intégral des prestations étant exigé uniquement en cas de séjour total avec acompte retenu.

Départ

Le jour du départ, l'emplacement devra être libéré et propre au plus tard à 11h. Tout départ retardé pourra entraîner une facturation d'une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur. Il incombe au campeur de s'assurer que l'emplacement est laissé en bon état. Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

5 - MODIFICATION ET ANNULATION

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera traitée selon les disponibilités et les tarifs en vigueur. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé. Pour toute modification des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement. Il est important de noter qu'aucun remboursement ne sera effectué pour les réservations.

En cas d'annulation moins de 31 jours avant la date prévue de l'arrivée, les frais de dossier et les arrhes restent acquis au Camping Municipal de Beaune à titre d'indemnité pour rupture de contrat. Aucun remboursement ne sera octroyé en cas d'intempéries ou d'évènement climatique quelconque sauf cas de force majeure.

Toutefois, sur présentation de justificatifs d'annulation et dans les cas suivants :

- Accident grave, maladie grave, hospitalisation ou décès du client, de son conjoint, des descendants ou ascendants,
- Décès d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur,
- Préjudices graves causés par un vol, un incendie ou des éléments naturels atteignant la résidence du client ou son véhicule,

Le client bénéficiera d'un remboursement intégral des sommes versées.

Annulation du fait du Camping Municipal de Beaune :

En cas d'annulation du fait du Camping Municipal de Beaune, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

6 – ACCÈS ET SÉCURITÉ

Accès au camping

L'accès au camping est strictement réservé aux personnes enregistrées à l'accueil.

Visiteurs

Tout visiteur doit obtenir l'autorisation préalable de la Direction et quitter le site avant 22h00. Les véhicules des visiteurs sont interdits dans l'enceinte du camping.

Barrière et circulation automobile

La barrière d'accès est fermée de 22h00 à 7h00. Durant cette période, toute circulation automobile est interdite. En cas d'urgence, les campeurs peuvent utiliser les numéros d'appel d'urgence affichés à l'accueil. La vitesse maximale autorisée dans l'enceinte du camping est limitée à 10 km/h.

7-ANIMAUX

Les animaux de compagnie sont autorisés, seuls les chiens et chats sont admis, sous réserve du respect des conditions suivantes : maintien en laisse en permanence, interdiction d'accéder aux bâtiments, notamment aux sanitaires, et obligation d'assurer que les vaccinations des animaux soient à jour. Un maximum de 2 animaux par emplacement est autorisé.

Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits.

8 - DROIT À L'IMAGE ET ENGAGEMENT CLIENT

En acceptant nos conditions générales, vous donnez votre autorisation au Camping Municipal de Beaune pour vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour. Vous consentez également à l'exploitation de ces images, sons, vidéos et enregistrements sur tout support de communication, notamment sur le site Internet du camping municipal de Beaune et les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram. Cette autorisation s'étend également aux personnes hébergées avec vous.

Cette autorisation a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du Camping Municipal de Beaune. Elle est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

Par ailleurs, tout client s'engage à prendre connaissance et à respecter les conditions générales de fonctionnement ainsi que le règlement intérieur du camping.

9 - LOI APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que toutes les opérations découlant de celles-ci entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français.

Ces Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. En cas de traduction dans une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français prévaudra en cas de litige.

10 – SANCTIONS

Tout manquement grave ou répété au règlement intérieur pourra entraîner l'expulsion immédiate sans remboursement.

11 - RÈGLEMENT DES LITIGES

Tous les litiges résultant des opérations de fourniture de services en vertu des présentes conditions générales de vente, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution, de leur résolution, de leurs conséquences et de leurs suites, et qui n'ont pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents conformément aux dispositions du droit commun. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle, notamment en sollicitant la Commission de la médiation de la consommation (C. consom, art. L 612-1) ou les instances de médiation sectorielles existantes. De plus, le Client a la liberté de choisir tout mode alternatif de règlement des différends, tel que la conciliation, en cas de contestation.